

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
0413316498

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ**

**OBJET : Subventions aux associations œuvrant dans le domaine des ressources naturelles et des risques environnementaux - 4ème répartition - exercice 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles et risques environnementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 40 du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation ressources naturelles et risques environnementaux.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette quatrième répartition des crédits de subvention 2019, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 81 000 €, soit 14 subventions à 12 associations selon la répartition suivante et conformément aux tableaux annexés au présent rapport :

- 18 000 € pour les ressources naturelles en fonctionnement pour neuf demandes de subvention déposées par neuf associations ;
- 50 000 € pour les risques environnementaux en fonctionnement pour deux demandes de subvention déposées par deux associations ;
- 10 000 € pour la CLI de Cadarache en fonctionnement pour une demande de subvention ;
- 3 000 € en investissement pour deux demandes de subvention déposées par deux associations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

